



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC de l'Île d'Orléans  
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans  
**AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par le soussigné Marco Langlois, DMA directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans,

**Que** le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, à une séance ordinaire tenue dans la salle du conseil située à la Mairie de la Municipalité, 3491, chemin Royal, le lundi 2 octobre 2023, a adopté : le règlement numéro 023-192 modifiant le règlement numéro 016-135 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 911 ;

**Que** ce règlement est disponible pour consultation sur le site Internet municipal (msfio.ca) et à la mairie, 3491, chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, aux heures régulières soit :

**Du lundi au jeudi**

De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

**Que** ce règlement est en vigueur est en vigueur depuis le 17 décembre 2023 suivant la publication à la Gazette officielle du Québec le 16 décembre 2023.

Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce dix-huitième jour de décembre deux mille vingt-trois.

Marco Langlois, DMA

Directeur général/greffier-trésorier

